



Fédération
Française
du Sport
Adapté



JEUX NATIONAUX SPORT ADAPTÉ JEUNES

JEUX SPORTIFS ET DÉFIS À RELEVER

9 au 11 JUIN 2020

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION
et SAINT-PAUL (974)



Contacts : saj@ffsa.asso.fr





SOMMAIRE

Le mot du Président de la FFSA, président du Comité d'Organisation Fédéral	2
Le mot de la Vice-Présidente de la FFSA et du COF	3
Le mot du Président de la Ligue Sport Adapté de la Réunion, Vice-Président du COF.....	4
COMITE D'ORGANISATION FEDERAL.....	5
CONTACTS	5
INFORMATIONS GENERALES	7
1. Conditions de participation :	7
2. Organisation des Jeux Nationaux :	7
3. L'hébergement et la restauration :	7
4. Tarifs d'inscription et aide fédérale :.....	8
5. Annulation :	8
6. Equipement des groupes :.....	9
7. Accès :	9
8. Retour des dossiers d'inscription :	9
INFORMATIONS TECHNIQUES.....	10
Programme prévisionnel :	10
REGLEMENTS DES JEUX NATIONAUX SAJ 2020 :	11
FICHE ASSOCIATION-DELEGATION.....	14
FICHE D'ENGAGEMENT DES SPORTIFS :	15
FICHE RECAPITULATIVE.....	16
ANNEXE Fiche d'autorisation médicale.....	17
ANNEXE Hébergement- Renseignements sanitaires :	18
ANNEXE RIB FFSA.....	19
ANNEXE Fiche test d'aisance aquatique.....	20
ANNEXE Formulaire Licence Individuelle FFSA pour les nouveaux groupes réunionnais.....	21

Le mot du Président du Comité d'Organisation Fédéral

« Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du développement du secteur Sport Adapté Jeunes, axe majeur de son projet fédéral, la Fédération Française du Sport Adapté a mis en place des Jeux Nationaux Sport Adapté Jeunes.

Ces Jeux Nationaux représentent l'aboutissement des projets sportifs éducatifs annuels proposés par les associations de la Fédération Française du Sport Adapté souvent liées aux établissements et services médico-sociaux qui accueillent les jeunes en situation de handicap mental et psychique.

Ces Jeux sont non-compétitifs, sans occulter pour autant la notion de challenge et de défi. Ils regroupent des équipes mixtes composées de jeunes venant représenter leur établissement et association. Ils constituent l'occasion pour chacun d'exprimer ses capacités développées lors des cycles d'activités physiques et sportives adaptées pratiquées tout au long de l'année. Plusieurs jeux et défis collectifs sont proposés, en s'appuyant sur les logiques internes des activités supports.

Deux éditions ont eu lieu depuis 2018 en France métropolitaine. A notre grand regret, aucun jeune d'Outre-Mer n'a pu y participer jusqu'alors.

Afin de mettre en lumière et poursuivre la dynamique d'accès au sport initiée localement par la Ligue auprès des jeunes réunionnaises et réunionnais en situation de handicap mental et psychique, nous avons souhaité leur proposer d'organiser les Jeux Nationaux Sport Adapté Jeunes 2020 à La Réunion.

Cela serait l'occasion de favoriser le partage et les échanges de pratiques entre équipes et accompagnateurs venus de France métropolitaine et ultramarine, autour d'épreuves éducatives et sportives.

Bons Jeux à toutes et tous ! »



Marc TRUFFAUT

Président du Comité d'Organisation
Président de la Fédération Française du Sport Adapté



Le mot de la Vice-Présidente du Comité d'Organisation

« Madame, Monsieur

Pour sa troisième édition, les Jeux Nationaux Sport Adapté Jeunes se dérouleront à l'Île de la Réunion. Cet événement permettra, pour la première fois, de contribuer au rayonnement du Sport Adapté dans un département d'outre-mer.

Cette manifestation sportive nationale dédiée aux Jeunes est un vecteur pour accéder à l'épanouissement et à l'inclusion des sportifs. Elle est une opportunité qui permet aux jeunes sportifs en situation de handicap mental ou psychique, quel que soit son niveau, de valoriser ses efforts et valider sa progression.

Nous espérons que vous serez nombreux à répondre présent pour cette rencontre sportive et nous mettrons un point d'honneur à rester attentifs pour que tout se déroule bien, afin que vous puissiez passer un agréable séjour et ainsi garder les meilleurs souvenirs de cet événement.

Merci aux organisateurs locaux et aux bénévoles qui déploient toute leur énergie et leurs compétences pour faire de ces Jeux Nationaux un grand moment sportif digne de ce nom.

En tant que Vice-Présidente de la FFSA et du Comité d'Organisation Fédéral, je vous souhaite un beau séjour tropical et une belle réussite sportive.

Sportivement, »



Evelyne DIAZ

Vice-Présidente du Comité d'Organisation Fédéral

Vice-Présidente de la FFSA en charge du Sport Adapté Jeunes

Le mot du Vice-Président du Comité d'Organisation

« L'organisation de la troisième édition des Jeux Nationaux Jeunes à la Réunion montre l'engouement de notre Ligue de développer le Sport Adapté en direction des plus jeunes. Une telle implication n'est pas neutre, elle s'inscrit dans le projet de la FFSA mais c'est aussi un acte fort du plan de développement de notre Ligue relayé par les associations.

Favoriser la pratique des activités sportives pour les jeunes permet d'investir dans un avenir pour eux mais également pour nous tous. Cela favorise la participation de toutes et tous avec l'expression de la citoyenneté par la pratique du sport et contribue à construire une société inclusive.

La pratique sportive améliore la santé et le bien-être de chaque individu et notamment les jeunes en situation de handicap. Par ces jeux, l'occasion est donnée à toutes les associations, les établissements de l'éducation spécialisée de se rassembler, de se connaître parfois, d'échanger notre vécu et nos expériences.

Alors Oui, soyons nombreux à nous retrouver pour fêter la jeunesse sur cette île intense : la Réunion.

Bien sportivement. »



Juany JEAN-BAPTISTE

*Vice-Président du Comité d'Organisation Fédéral
Président de la Ligue Sport Adapté de la Réunion*



COMITE D'ORGANISATION FEDERAL

Président : Marc TRUFFAUT

Vice-présidente : Evelyne DIAZ

Secrétaire : Georges-Marie NACOULIVALA

Vice-président : Juany JEAN-BAPTISTE

Trésorier : Jean-Claude WACH

Trésorier adjoint : Mickaël ZITTE

Coordination générale : Laure DUGACHARD

Coordination sportive : Emmanuel ETHEVE

Coordination logistique-partenaires : Pascale TILAGONE

CONTACTS

saj@ffsa.asso.fr

- **Laure DUGACHARD**, Conseillère Technique Nationale FFSA : 06.63.42.14.84
- **Pascale TILAGONE**, Chargée de mission FFSA communication événementielle, partenaires et presse, équipementiers : 06.07.28.41.19
- **Emmanuel ETHEVE**, Conseiller Technique Fédéral Ligue Sport Adapté de la Réunion : 06.92.69.88.80

L'île de la Réunion

"La Réunion, l'île intense" est une terre de contrastes et de diversité. Ce joyau de l'océan Indien s'affiche sur ses 2.512 km² comme l'un des territoires, **le plus unique, des départements et régions d'outre-mer**. Située à 9.345 km, soit à 11h de vol de Paris, en plein hémisphère Sud, La Réunion allie l'exotisme d'une destination lointaine à la sécurité d'une région européenne. **Terre de métissage ethnique remarquable**, La Réunion est composée d'une population originaire des quatre coins du monde (Afrique, Asie, Europe, Inde, Madagascar) qui invite dans la douce chaleur du soleil à vivre des aventures sans modération à travers ses multiples expériences passionnantes et insolites.

Sa gastronomie aux saveurs et senteurs épicées, authentiques et innovantes saura attiser les papilles. Laissez-vous emporter par une féerie d'épices locales qui viennent ensoleiller les plats réunionnais. **La Réunion est une île intensément grandiose** avec ses Pitons, cirques et remparts inscrits au Patrimoine mondial par l'UNESCO. La Réunion est une destination tropicale aux paysages à couper le souffle où les reliefs escarpés offrent des panoramas spectaculaires au volcan actif du Piton de la Fournaise, au Piton des Neiges, dans les cirques de Salazie, Mafate et Cilaos... Les explorateurs les plus respectueux en garderont des souvenirs mémorables !





INFORMATIONS GENERALES

1. Conditions de participation :

La troisième édition des Jeux Nationaux Sport Adapté Jeunes 2020 est destinée aux **jeunes de moins de 21 ans licenciés à la FFSA pour la saison 2019-2020** (de préférence licence non compétitive), sans contre-indications médicales pour les activités proposées.

La licence découverte n'est pas acceptée sur cet événement, car celui-ci constitue la finalité nationale du programme annuel SAJ « Je Joue ».

Les accompagnateurs titulaires d'une licence FFSA 2019-2020 (« autre pratiquant ») et d'un certificat médical peuvent participer aux épreuves pour lesquelles un renfort ou un accompagnement particulier impliquent leur engagement physique.

Les structures souhaitant licencier leurs sportifs doivent se rapprocher d'un club affilié, comité départemental ou Ligue FFSA proche de leur lieu d'implantation.

Dans un objectif promotionnel pour favoriser la pratique sportive de nouveaux jeunes réunionnaises et réunionnais, il est exceptionnellement prévu de leur offrir la licence et assurance FFSA pour cette occasion (remplir formulaire « 9D-FORMULAIRE LICENCE INDIVIDUELLE 2019-2020 »).

La pratique des activités nautiques est conditionnée par la présentation d'une attestation d'aptitude à nager 25 mètres et à s'immerger (arrêté du 9 septembre 2015 : [Lien arrêté du 09/09/2015](#)+ annexe).

Les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception et lorsque tous les documents demandés seront fournis, règlement compris.

2. Organisation des Jeux Nationaux SAJ 2020 :

Dates : Du mardi 9 juin à 14h au jeudi 11 juin 16h00.

Organisation sur 3 jours et 2 nuits, 4 à 5 demi-journées d'activités et d'animations (selon l'inscription)

La participation se fait par équipes de 5 à 7 sportifs (mixité possible), accompagnées sur le site par 1 à 4 accompagnateur(s).

3. L'hébergement et la restauration :

L'hébergement (facultatif) et la restauration seront assurés par l'organisateur durant les 3 jours.

Les horaires des repas vous seront communiqués à l'accueil dès votre arrivée sur site.

Les hébergements proposés par l'organisateur seront tous situés sur la commune de St Paul, à 45 km de St Denis de la Réunion. Ils seront attribués en fonction de nombre de personnes dans chaque équipe.

Restauration :

Les équipes souhaitant être hébergées petit-déjeuneront et dîneront sur les lieux d'hébergement.

Le déjeuner du mercredi sera pris sur le lieu des animations à St Denis.

Le déjeuner du jeudi sera pris à côté du lieu des animations à La Saline-Les-Bains.

Hébergement :

L'hébergement des équipes se fera sur plusieurs sites sur la commune de **Saint-Paul**, plus précisément à **Saint-Gilles-les-Bains**, et **La Saline-les-Bains**, villages balnéaires de la côte ouest de l'île de La Réunion.

- Centre de vacances de **FOS REUNION** à Saint-Gilles Les bains et Saline-Les-Bains
- Village vacances du **CMCAS-IEG** à Saint-Gilles-les-Bains
- Résidence hôtelière **L'Archipel** à Saint-Gilles-les-Bains

Logements disponibles pour 1, 2, 3, 4, 5 personnes.

Le comité d'organisation ne prévoit pas de veilleur de nuit.



4. Tarifs d'inscription et aide fédérale* :

Le tarif d'inscription comprend l'encadrement sportif de toutes les activités, les animations et cérémonies indiquées dans le programme, ainsi que la restauration du mercredi et jeudi midi. Un tarif particulier est proposé avec l'hébergement en demi-pension du mardi soir au jeudi 16h.

Il comprend également des t-shirts et autres dotations pour les participants et les accompagnateurs.

Pour les équipes qui ne seraient pas véhiculées (à mentionner dans la fiche d'inscription), les transferts entre les lieux d'hébergement et d'activité seront prévus par l'organisateur.

*Pour favoriser la participation des jeunes de la Réunion, la licence et assurance FFSA des nouveaux sportifs et accompagnateurs réunionnais est exceptionnellement offerte grâce aux partenaires locaux.

*Pour permettre la venue des équipes métropolitaines et d'autres DOM sur l'île, une aide de 200€ par sportif sera attribuée à l'issue des Jeux après recueil d'un bilan de participation.

5. Annulation :

Après réception de votre inscription (règlement compris), toute annulation survenant après le 1er avril entraînera la facturation suivante :

- annulation entre le 1er avril et le 30 avril : 40€ par personne
- pas de remboursement pour tout désistement non remplacé après le 30 avril



6. Equipement des groupes :

Pour les activités sportives, prévoir des tenues et chaussures adaptées (cf. types d'activités dans le règlement des jeux) : athlétiques, nautiques...

Prévoir de quoi se protéger du soleil tropical (crème, casquette, etc.), de la pluie, et des moustiques.

Pour la cérémonie d'ouverture et l'ensemble de l'évènement, prévoir drapeaux et accessoires à l'effigie de votre association-établissement, département ou région (drapeaux, tenues, emblèmes).

7. Accès :

Les équipes métropolitaines sont responsables de leur transport entre la métropole et St Denis de la Réunion. Les équipes réunionnaises sont responsables de leur transport depuis leurs établissements, associations, jusqu'au lieu des activités.

Si les équipes ne sont pas véhiculées sur place, l'organisation organisera les transferts entre St Denis et St-Gilles et la Saline (besoins à préciser dans la « fiche association –délégation »).

L'accueil des équipes hébergées se fera à FOS REUNION Saline le **mardi 9 juin à 14h00**.

FOS REUNION Saline : Trou d'Eau, 5, impasse Nativel, 97434 La Saline-Les-Bains (à côté de St Gilles).

La cérémonie d'ouverture pour toutes les équipes aura lieu **mercredi 10 juin à 10h00** au Parc le CŒUR VERT FAMILIAL à St Denis.

La cérémonie de clôture pour toutes les équipes aura lieu **jeudi 11 juin à 12h30** à FOS REUNION Saline.

8. Retour des dossiers d'inscription :

Les dossiers sont à renvoyer **avant 31 MARS 2020**, de préférence par mail à saj@ffsa.asso.fr .

OU par courrier :

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT ADAPTE
« COF JN SAJ »
3 rue Cépré
75015 PARIS



INFORMATIONS TECHNIQUES

Programme prévisionnel :

Mardi 9 juin 2020 : FOS REUNION La Saline les Bains

Adresse : Trou d'eau- 5, impasse Nativel – Saline les Bains –Saint Gilles Les Bains

14h00-16h00 : Accueil des équipes hébergées

16h00-18h00 : Animation découverte, Défi Santé

18h00-18h30 : Réunion des éducateurs à **FOS REUNION Saline les Bains** (au moins 1 éducateur par groupe)

18h30-19h30 : Retour sur les hébergements et temps sur leur site d'hébergement

19h30-20h30 : Repas des équipes sur leur site d'hébergement

Mercredi 10 Juin 2020 : PARC CŒUR VERT FAMILIAL, Saint Denis de la Réunion

09h30- 10h00 : Accueil de toutes les équipes – Parc Le Cœur Vert Familial – St Denis

10h00-11h00 : Cérémonie d'ouverture

11h00-12h30 : Jeux athlétiques, urbains roulants, collectifs, expression-opposition, + Défis Santé (avec Malakoff Humanis et le groupe CRC) et Environnement (avec la CINOR)

12h30-14h00 : Déjeuner sur site

14h00-16h00 : Suite des Jeux et Défis

16h00-17h00 : Transferts retour hébergements ou établissements

17h00-19h00 : Temps libre

19h00-20h30 : Repas des équipes sur leur site d'hébergement

20h30-22h00 : Animations locales

Jeudi 11 Juin 2020 : TROU D'EAU et FOS REUNION La Saline les Bains

09h00-9h30 : Accueil de toutes les équipes

09h30-11h30 : Jeux nautiques, de grimpe, parcours du combattant + Défis Santé et Citoyenneté

11h30-12h30 : Cérémonie de clôture et remise des récompenses à FOS Réunion (800m de la plage)

12h30-14h00 : Cocktail et déjeuner

14h00 – 16h00 : Après-midi de Gala

REGLEMENT des Jeux Nationaux SAJ 2020

1. Le contenu :

Les Jeux Nationaux SAJ sont une manifestation nationale non-compétitive. Ils se composent de :







- Jeux sportifs issus des cycles d'activités proposés au sein des associations sportives, en lien avec les projets des établissements spécialisés.
- Défis complémentaires portant sur des thématiques autour du sport-santé, de la citoyenneté, de l'environnement.

Tous les jeux doivent être réalisés par chaque équipe.

Les défis sont en option et permettent aux équipes de remporter des points supplémentaires.

Jeux sportifs :

Six jeux seront proposés :

Jeux	
Jeux nautiques <i>Kayak fond transparent, stand-up-paddle...</i>	
Jeux urbains roulants <i>Trottinette, rollers...</i>	
Jeux athlétiques <i>Raid adapté, parcours, course goni...</i>	
Jeux d'expression et d'opposition <i>Moringue</i>	
Jeux de grimpe <i>Escalade adaptée sur structure artificielle</i>	
Jeux de coopération <i>Home-Ball</i>	

Dans chaque jeu, deux niveaux d'épreuves seront proposés en fonction des capacités des participants :

- Epreuve rouge : Elle requiert un niveau sportif confirmé. Elle s'adresse aux jeunes ayant une bonne maîtrise technique de l'activité en jeu.
- Epreuve bleue : Elle requiert un niveau sportif élémentaire. Elle s'adresse aux jeunes ayant une faible maîtrise technique et des capacités limitées pour l'activité en jeu. L'épreuve est davantage aménagée par rapport à l'épreuve rouge (ex : distance de course ou de visée réduite...).

Ces jeux seront encadrés par des techniciens sportifs qualifiés.

Sur chaque jeu, le nombre de participants est défini. Il faudra déterminer les jeunes qui participeront à chacun des jeux (« titulaires ») et indiquer à chaque fois un remplaçant.

Chaque jeune devra **obligatoirement** participer à au moins 3 épreuves sur les 6 proposées.

Durée des épreuves : 45 min par activité

Les défis :

Trois défis complémentaires aux jeux sportifs seront proposés :

- **Défi Santé** : Espace dépistage et prévention santé avec **Malakoff Humanis** et **Groupe CRC**
- **Défi Environnement** avec la **CINOR**
- **Défi Citoyenneté** : initiation aux gestes de premiers secours et sauvetage en mer.

2. Les catégories :

- Les tranches d'âges :

Trois tranches d'âges sont proposées : 6-9 ans / 10-14 ans / 15-20 ans

L'âge à prendre en compte est celui au 1^{er} janvier de l'année sportive.

Catégorie 2019/2020	6 - 9 ans	10 - 14 ans	15 - 20 ans
Année de naissance	2010 à 2013	2006 à 2009	1999 à 2004

Le sexe des participants n'est pas pris en compte dans les catégories.

Le regroupement de catégories

Chacun des membres d'une équipe fait partie de la même tranche d'âge : 6-9 ans, 10-14 ans ou 15-20 ans. Sur-classement possible pour un jeune de 9 ans pouvant participer avec une équipe 10-14 ans, et pour un jeune de 14 ans pouvant participer avec une équipe de 15-20 ans.

- Le type d'épreuve :

Les épreuves bleues et rouges, de niveaux différents seront proposées dans chaque jeu.

3. L'attribution des points, le classement et les récompenses :

L'attribution des points :

Chaque jeu permet aux équipes de remporter des points selon les modalités suivantes :

Critères	Nombre de points attribués
Jeu non réalisé <i>Non présentation de l'équipe à l'épreuve</i>	0 point
Jeu réalisé Participation au jeu <i>ou non-participation pour raison médicale (fournir justificatif)</i>	2 points
Jeu réalisé++ Participation au jeu avec objectif minimum atteint	+ 2 points
Bonus <i>Si l'équipe a performé sur son jeu par rapport aux autres équipes</i>	+ 1 point

Le « Coup double » :

Chaque équipe devra déterminer l'épreuve pour laquelle elle pense être la plus performante. Le jeu sur lequel l'équipe aura mis son « Coup Double » remportera deux fois plus de points.

Chaque défi permet aux équipes de remporter des points supplémentaires selon les modalités suivantes :

Défis		Nombre de points attribués
Défi Santé	Participation au stand	1 point
	Taux de réussite quizz ++	2 points
Défi Environnement	Participation	3 points
Défi Citoyenneté	Participation au défi	1 point
	Restitution des gestes élémentaires de premiers secours	2 points

Le classement et les récompenses :

Le classement est indépendant des tranches d'âge, du sexe et des épreuves choisies dans chaque jeu. Il sera effectué selon le total de points obtenus par les équipes entre les 6 jeux et les défis réalisés.

Trois types de trophées seront décernés selon les modalités suivantes :

	Trophées		
	Trophée 1 étoile ★	Trophée 2 étoiles ★★	Trophée 3 étoiles ★★★
Récompenses obtenues	Entre 14 et 23 points	Entre 24 et 35 points	Entre 35 et 42 points
Cadeaux individuels	Oui	Oui	Oui
Cadeau par équipe	Non	Oui	Oui

4. La place des éducateurs/accompagnateurs :

La réunion des éducateurs, organisée le mardi 9 juin au soir, et le temps d'accueil du mercredi 10 juin matin, permettront de donner toutes les informations concernant le déroulement de la manifestation. Pour chaque équipe, au moins un éducateur référent sera responsable technique de l'équipe. Il devra être titulaire d'une licence FFSA pour la saison 2019/2020.

Pendant les différents jeux et lors des temps de vie quotidienne, les éducateurs et accompagnateurs des sportifs seront responsables des jeunes de leur équipe.



FICHE ASSOCIATION - DELEGATION

A renvoyer au plus tard pour le 31 MARS 2020 à saj@ffsa.asso.fr

N° Affiliation FFSA* :	Association : Nombre d'équipes :	Personne à contacter : Tél : Mail :
Tel : Port : E-mail : <u>Vous serez véhiculés sur place : oui ou non</u>	Adresse postale :	

Inscriptions :

*Licence et assurance FFSA offerte pour les nouveaux sportifs et accompagnateurs réunionnais (formulaire) *Aide de 200€ par sportif venu de métropole ou autre DOM (après recueil bilan de participation aux Jeux)	Tarif*	Nombre de participants	TOTAL
Participation des sportifs <i>Comprend l'inscription + l'hébergement + la restauration du mardi soir au jeudi 16h</i>	130 €		
Participation des accompagnateurs <i>Comprend l'inscription + l'hébergement + la restauration du mardi soir au jeudi 16h</i>	110 €		
Participation des sportifs sans hébergement <i>Comprend l'inscription + la restauration du mercredi midi au jeudi 16h</i>	50 €		
Participation des accompagnateurs sans hébergement <i>Comprend l'inscription + la restauration du mercredi midi au jeudi 16h</i>	30 €		
TOTAL			

TOTAL..... Euros de préférence par virement avec « N° affiliation FFSA + COF SAJ »
Ou indiquer le n° de référence du virement pour les non affiliés. [RIB en annexe].

Ou chèque à l'ordre de « **FFSA - COF SAJ** »

N° de chèque : De la banque :

Lieu :

Signature du responsable de l'association :

Date : / /

**FICHE D'ENGAGEMENT DES SPORTIFS (1 fiche par équipe)**

N° Affiliation FFSA *	
Nom de l'association + équipe	
Catégorie d'âge de l'équipe	<input type="checkbox"/> 6 à 9 ans <input type="checkbox"/> 10 à 14 ans <input type="checkbox"/> 15 à 20 ans
Nom du responsable Tél + Mail	
*Pour les jeunes et accompagnateurs réunionnais non licenciés	Merci de bien vouloir remplir le formulaire licence qui sera prise en charge par la FFSA (avec assurance option B1). Cf Annexe.

<i>Des ajustements nominatifs seront tolérés 30 jours avant les Jeux</i>	N° licence FFSA (2019-2020)	NOM	Prénom	Date naissance	de	Sexe F/M	Taille T-Shirt S-M-L-XL- XXL	Régime alimentaire particulier (à préciser)
Sportif 1								
Sportif 2								
Sportif 3								
Sportif 4								
Sportif 5								
Sportif 6								
Sportif 7								
Accompagnateur 1								
Accompagnateur 2								
Accompagnateur 3								
Accompagnateur 4								

Afin de faciliter votre accueil, merci de nous indiquer votre jour et heure prévisionnelle d'arrivée sur les lieux.

Jour et Heure d'arrivée :



FICHE RECAPITULATIVE

Les dossiers sont à renvoyer **avant 31 MARS 2020**, de préférence par mail à saj@ffsa.asso.fr .

OU par courrier :

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT ADAPTE
« **COF JN SAJ** »
3 rue Cépré
75015 PARIS

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscription.

Pièces à joindre à votre dossier :

- Fiche association-délégation
- Fiche d'engagement des sportifs (1 par équipe) – *ajustements nominatifs tolérés 30j avant*
- Attestation d'aptitude à nager 25 mètres et à s'immerger (arrêté du 9 sept 2015 : [Lien arrêté du 09/09/2015](#) + annexe) – *possibilité d'ajouter cette attestation au dossier 30 jours avant*
- Règlement par virement (« N° affiliation + COF SAJ ») ou chèque à l'ordre de « FFSA COF SAJ »
- Pour les nouvelles équipes de la Réunion : Formulaire Licence Individuelle FFSA 2019-2020 (*prise en charge de la licence sportive « jeune non compétitive » / ou « dirigeant – bénévole » / ou « autre pratiquant » et de l'assurance B1 par le comité d'organisation*) : cf. annexe

A avoir sur soi impérativement, pour chacun (documents à présenter lors de votre accueil sur site) :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Photocopies de la carte vitale et de l'attestation de sécurité sociale + mutuelle
- Certificat médical FFSA - pratique non compétitive, en cas de contre-indication mentionnée sur la licence
- Médicaments et Ordonnances pour les traitements en cours
- Fiche d'autorisation médicale signée par le responsable légal : cf. annexe
- Pour les jeunes métropolitains ou d'autres DOM* : Autorisation de sortie du territoire signée par le responsable légal – *en cas d'escale à l'étranger: [Cerfa 15646*01] [Lien formulaire Cerfa](#)*

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

ANNEXE

Fiche d'autorisation médicale

Je soussigné(e)

représentant(e) légale(e) et agissant au nom de

OU

agissant en mon nom

autorise le coordonnateur des soins de l'organisation des Jeux Nationaux SAJ 2020, à prendre toutes les décisions en cas de maladie, d'accident, d'hospitalisation.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

ANNEXE

Hébergement – Renseignements sanitaires

Hébergement : 3 hébergements sont prévus. Nous vous communiquerons votre site d'hébergement quelques semaines avant l'événement.

Centre de vacances de FOS REUNION à Saint-Gilles Les Bains et Saline Les Bains

- Fos Réunion – Saint-Gilles Les Bains
Les Aigrettes - 77, Chemin Bottard
97434 – Saint-Gilles-Les-Bains
- Fos Réunion – La Saline Les Bains
Trou d'eau- 5, impasse Nativel
97434 – Saint-Gilles-Les-Bains

L'archipel résidence hôtelière à Saint-Gilles les Bains

9 Rue de la Cheminée, 97434 Saint-Gilles les Bains

Centre de vacances du CMCAS à Saint-Gilles les Bains

98 Rue des Sables – Grand Fond, 97434 Saint-Gilles les Bains

Proximité des centres de soins et autres contacts d'urgence :

Etablissement de soins	N° de téléphone	Distance sur centre d'hébergement
Médecin Patrice Meyer 71 Rue du General de Gaulle, Saint-Gilles les Bains Ouvert de XX à XX	+262 262 34 46 76	km
Médecin Messai Samir résidence du théâtre bat g porte g4 ,7 rue de la cheminée, Saint gilles les bains Ouvert de XX à XX		
Infirmier Cabinet d'infirmiers 13 rue des Espadons, Lotissement, Saint-Gilles les Bains		km
Hôpital Centre Hospitalier Ouest Réunion 5 impasse Plaine Chabrier Le grand pourpier sud 97 460 SAINT-PAUL	+262 262 45 30 30	km
Pharmacie de de l'Océan 105 Rue du Général de Gaulle, Saint-Gilles les Bains Ouverte de 8h30/13h – 14h/19h15	+262 262 24 45 49	km
Pharmacie du Lagon 1 Rue des Macabits, La Saline-Les-Bains Ouverte de 8h à 19h30 fermée dimanche	+262 262 24 64 52	
Gendarmerie Boulevard Roland Garros, Saint-Gilles les Bains	+262 262 24 40 47	km

Appel d'urgences Européen : 112

Urgences médicales - SAMU : 15

Police - Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

ANNEXE

RIB FFSA



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
F.F.S.A

Domiciliation
**SG PARIS XV (03530)
164 RUE DE JAVEL
75739 PARIS**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03085	00037290794	86

IBAN : **FR76 3000 3030 8500 0372 9079 486**

BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

ANNEXE

Fiche test d'aisance aquatique



Nouveau dispositif relatif au test d'aisance aquatique

(arrêté du 9 septembre 2015)

Si vous souhaitez pratiquer l'une des activités suivantes au sein d'un établissement d'activités physiques et sportives, qu'il s'agisse d'une pratique encadrée ou d'une simple location :



Canoë



Kayak



Nage en eau vive



Raft



Voile

Alors vous devez :



Soit attester auprès de l'établissement, selon les modalités qu'il a définies, de votre capacité à savoir nager 25 mètres et à vous immerger. Pour les personnes n'ayant pas la capacité juridique, il revient à leur représentant légal d'attester de cette capacité.



Soit fournir l'un des certificats ou attestations suivants :

- attestation scolaire « savoir-nager » délivrée par les écoles et collèges ;
- certificat attestant de la réussite au test commun aux fédérations sportives agréées ayant la natation en partage : le Sauv'nage ;
- certificat qui mentionne la réussite au test décrit en ci-dessous.



Soit effectuer un test comprenant les épreuves suivantes :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

La personne certifiant votre réussite à ce test doit être titulaire du titre de maître-nageur sauveteur, d'un BNSSA ou d'une qualification portant sur l'une des disciplines mentionnées plus haut.

Si vous n'êtes pas en mesure de passer l'un de ces tests, sachez que les établissements peuvent organiser votre activité conformément aux règles de sécurité définies par les fédérations délégataires concernées. Ce dispositif s'adresse principalement aux personnes en situation de handicap mais peut également concerner les enfants de moins de 6 ans.



ANNEXE pour les nouveaux groupes réunionnais

FORMULAIRE 9D – LICENCE INDIVIDUELLE FFSA 2019-2020

Formulaire téléchargeable : http://www.ffa.asso.fr/Pages/InCadres/GestClient/PDF/FLI/2019-2020/9D_R%C3%89UNION_FORMULAIRE_LICENCE_INDIVIDUELLE_2019-2020.pdf

Cocher « licence jeune non-compétitive » ou « licence dirigeant-bénévole » ou « licence autre pratiquant » + option d'assurance B1 (prise en charge par le comité d'organisation fédéral)



FORMULAIRE LICENCE INDIVIDUELLE SAISON 2019-2020

Ce formulaire doit être rempli, signé, accompagné du certificat médical et/ou du questionnaire santé. L'ensemble de ces documents doit être conservé par le club.

RÉGION RÉUNION

Nom du club FFSA : N° d'affiliation FFSA :

Identité et type de licence

Civilité : Madame Monsieur N° de licence FFSA :

(Dans le cas d'un renouvellement uniquement)

Nom : Prénom :

Né(e) le : Nationalité :

Adresse : CP : Ville :

E-Mail :

Licence Adulte - compétitive⁽¹⁾⁽²⁾ 30 € (dont quote-part régionale : 5 €)

Licence Adulte - non compétitive⁽¹⁾⁽²⁾ 30 € (dont quote-part régionale : 5 €)

Licence Jeune - compétitive⁽¹⁾⁽³⁾ 25 € (dont quote-part régionale : 5 €)

Licence Jeune - non compétitive⁽¹⁾⁽³⁾ 25 € (dont quote-part régionale : 5 €)

Licence Dirigeant ou Bénévole 30 € (dont quote-part régionale : 5 €)

Licence Autre pratiquant⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾ 30 € (dont quote-part régionale : 5 €)

Licence Officiel, Juge et arbitre⁽⁴⁾ 0 €

Qualification(s) FFSA obtenue(s) (arbitre, juge, juge-arbitre, marqueur, informatique, officiel, chronométrateur, escorte, médiateur de jeu ...) :

Discipline(s) sportive(s) : Date(s) d'obtention(s) :

(1) La licence FFSA compétitive ou non-compétitive s'adresse exclusivement aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique accueillies dans un établissement ou service spécialisé du milieu sanitaire, médico-social, social ou de l'éducation nationale, dont l'objet est l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental ou psychique (IMC, IMPro, ESAT, Foyer occupationnel, FAM, MAS, foyer de vie pour personnes en situation de handicap mental ou de handicap psychique, SAMSAH psychiatrique, SESSAD, hôpital de jour de psychiatrie et psychopédagogie, GEM spécialisé dans l'accueil de personnes handicapées psychiques, CLS, LEUS, ITDP, MRCS...). Au besoin, une attestation de l'établissement ou la structure pourra être demandée par les instances fédérales.

(2) La licence Autre pratiquant, s'adresse aux personnes qui ne sont pas en situation de handicap mental et/ou psychique et nécessite un certificat médical.

(3) Certificat médical obligatoire.

(4) Certificat médical obligatoire pour tous les officiels en sports collectifs et s'il (hors Officiels de table de marque).

Médical

Date du certificat médical : / / 20.....

Avec contre-indication Sans contre-indication

Pratique en compétition OUI NON

Les responsables de l'association sportive ou, si nécessaire, la FFSA, sont autorisés à prendre toutes décisions d'ordre médical et chirurgical, en cas d'accident sérieux nécessitant une intervention urgente.

Autorisation de l'exploitation de l'image du licencié sur tous supports de communication :

OUI NON

Droit à l'image

Assurance

Attention : L'assurance Responsabilité civile couvrant les activités physiques et sportives est obligatoire mais non imposée par la FFSA. La garantie accidents corporels est facultative mais vivement recommandée.

J'ai pris connaissance de la présente police d'assurance et je souscris à l'assurance suivante :

(Cocher l'assurance souhaitée ci-dessous)

<input type="checkbox"/> Avec RC fédérale et assistance MAIF	<input type="checkbox"/> Sans RC fédérale	<input type="checkbox"/> B1 (RC comprise)	<input type="checkbox"/> B2 (RC comprise)	<input type="checkbox"/> B3 (RC comprise)
0,93 €	(1)	2,00 €	5,00 €	11,00 €

(1) Si vous ne souhaitez pas souscrire à la RC fédérale, merci de faire parvenir à votre club votre attestation d'assurance mentionnant qu'elle couvre les activités physiques et sportives pratiquées dans le cadre de la FFSA.

Je soussigné(e) président(e) du club certifie l'exactitude des informations portées ci-dessus, notamment celles relatives aux indications médicales.

Date :

Signature du (de la) président(e)
et cachet du club

Je souhaite adhérer à la FFSA et pratiquer des activités sportives adaptées correspondant à mes choix. Je déclare également avoir pris connaissance du présent formulaire composé de 4 pages et j'en accepte ses conditions.

Date :

Signature du sportif

Je déclare avoir pris connaissance du présent formulaire composé de 4 pages et j'en accepte ses conditions.

Date :

Signature de son représentant légal